

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN MIDI-PYRÉNÉES 2007

I UNE OFFRE D'INSERTION RICHE MAIS INEGALEMENT REPARTIE

190 structures d'IAE en MP se répartissent comme suit :

- 88 ACI,
- 42AI
- 50 EI
- 10 ETTI.

Ce niveau d'équipement rapporté à la population salariée de MP équivaut à une structure pour 5000 actifs salariés. Ce sont des données tout à fait conformes à la moyenne nationale mais avec de grandes disparités infra régionales (par exemple, Gers et Haute-Garonne)

Nous comptons plus de 10 500 personnes salariées en insertion chaque année depuis 2006 :

Plus de 7000 dans les AI , plus de 1000 respectivement dans les ACI ET ETTI, plus de 500 dans les EI

-

Les femmes représentent 70 % des recrutements effectués dans les AI

Les jeunes de moins de 26 ans regroupent un tiers des embauches en insertion dans les ETTI.

Les seniors sont surtout présents dans les ETTI.

Une concentration de l'offre dans les zones les plus densément peuplées.

Les SIAE sont souvent localisées dans les bassins les plus densément peuplés :

- l'existence de transports collectifs favorise les déplacements des salariés en insertion, souvent dépourvus de moyens de locomotion individuels,
 - la mobilisation des financements,
 - proximité des débouchés des produits et des services proposés par les SIAE.
- C'est surtout le cas dans le Tarn-et-Garonne, le Gers et la Haute-Garonne.

Il n'y a donc pas, en général, adéquation immédiate et naturelle entre offre et demande d'insertion sur un territoire.

Les analyses effectuées tant sur la répartition géographique de l'offre d'insertion que sur la nature des postes offerts renvoient à la question du pilotage de l'IAE sur le territoire et de l'équilibre qui doit y être trouvé.

Il suppose un travail au sein de chaque CDIAE pour analyser les besoins et travailler avec les porteurs de projet, pour les inciter à construire les offres les plus adaptées aux besoins identifiés.

II SIAE : DES STRUCTURES D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

Plus de 900 salariés permanents sont présents dans les SIAE, soit près de 800 ETP.

- 300 dans les ACI et EI
- 200 dans les AI
- 30 dans les ETTI.

Un niveau d'encadrement élevé mais variable selon les structures :

La part des salariés permanents chargés d'assurer l'**accompagnement socio-professionnel** des personnes en insertion dépasse les 40 % dans les AI.

La moitié des effectifs permanents pourvoit à l'**encadrement technique** des salariés en insertion dans les entreprises d'insertion. Cette proportion est de 45 % dans les ACI.

Une très nette orientation vers les publics les plus éloignés de l'emploi, priorité des politiques publiques :

Sur les 10 500 salariés en insertion occupés en 2007,

- 59 % sont des femmes,
- 23 % des jeunes,
- 18 % des seniors de plus de 50 ans,
- 35 % des CLD de plus de 2 ans,
- 31 % des allocataires du RMI.

Les bénéficiaires du RMI sont concentrés dans les ACI (60 % des embauches) et les EI (56 %).

Les EI engagent de nombreux chômeurs de très longue durée : 46 %.

L'impact du passage en SIAE :

Au cours de l'année 2007, plus de 6100 personnes ont quitté les SIAE où elles avaient été recrutées :

- 4 400 pour les AI,
- 850 pour les ACI,

- 400 pour les EI,
- plus de 500 pour les ETTI.

Toutes structures confondues et selon la typologie retenue, les sorties positives s'élèvent à 36 %, les sorties dynamiques à 26 % et les sorties pour autres motifs à 32 % environ.

La part relative des sorties positives est, comparativement à l'ensemble des structures, la plus faible dans les ACI et la plus élevée dans les ETTI.

Les sorties des EI pour autres motifs, qui correspondent à un abandon définitif ou temporaire du parcours d'insertion, sont élevées (40 % contre 30 % en moyenne).

III DES ENTREPRISES INSCRITES DANS L'ECONOMIQUE ET PORTEUSES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Les activités principalement exercées sont les travaux d'environnement, d'espaces verts, forêts, d'agriculture, de bâtiment et TP, de récupération.

Les SIAE tirent une très large part de leurs ressources de leur activité économique :

L'autofinancement correspond à près des deux tiers des ressources totales des SIAE mais diffère fortement d'un type de structure à l'autre.

- Il est de 90 % pour les AI,
- de 84 % pour les ETTI,
- de 77 % pour les EI
- de seulement 22 % pour les ACI..

L'état est le premier financeur des SIAE avec 54 % du total des aides versées à travers le fonds départemental d'insertion, les conventions promotion de l'emploi, les contrats aidés ou autres subventions en direction de l'IAE (aide à l'accompagnement, etc..) compte non tenu des exonérations de charges sociales.

Autre contributeur important : **l'Europe** avec 20 % en moyenne par l'intermédiaire du FSE qui finance notamment des aides aux postes dans les EI ou qui apporte une contribution aux financements d'actions en direction de populations en difficulté notamment dans le cadre des PDI.

Le conseil général apporte son concours aux SIAE à hauteur de 18 % en moyenne.

Les autres contributeurs sont le conseil régional, les communes ou des ets public intercommunaux, les PLIE ou des entreprises privées, etc.

CONCLUSION

Cette étude a été réalisée en interne, avec la contribution active des agents des directions départementales et de la direction régionale (SEPES et IAE) de Midi-Pyrénées qui ont consacré du temps et de l'énergie à sa construction.

Elle montre à l'évidence que :

- 1) l'IAE constitue un outil incontournable de l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi un outil du développement et de l'animation des territoires. Or, la pression générale, accrue, sur la mesure des résultats de l'IAE, qui tend de fait à la seule valorisation des résultats de placements en emploi, crée d'importantes perturbations. Cette tendance ne permet pas aux structures de déployer de nouveaux projets car elle ne prend pas suffisamment en compte toutes les dimensions des apports de l'IAE aux territoires et aux personnes.
- 1) d'autre part, le recueil et l'interprétation de données en provenance des SIAE, bien comprises et partagées par tous, à un rythme régulier, n'est pas chose aisée. En fait, il n'existe pas **d'outil systématique de suivi de l'IAE, partagé à la fois par les SIAE, les réseaux et leurs partenaires.**

L'expérience montre que les rapports annuels sont très hétérogènes, difficiles à exploiter et de plus non capitalisables.

Faute d'un tel outil, il est difficile d'établir une vision de l'IAE dans son ensemble et une vision de ses impacts sur les territoires et les politiques publiques.

Il devient donc nécessaire de construire de nouveaux **outils de dialogue et de pilotage** entre l'IAE et ses commanditaires, partenaires publics, en :

- Recueillant des données plus qualitatives et dynamiques sur les publics et leur cheminement et des données économiques et financières,
- Construisant une série d'indicateurs constituant un tableau de bord de l'IAE, tenu à jour sur l'ensemble de la région, largement débattu et diffusé.

Ainsi, la mise en place d'un système **de pilotage adapté** s'en trouvera facilitée et pourra s'organiser sur les 3 niveaux suivants :

- **le niveau local** (bassin d'emploi, MDE, Pays), portant sur la gestion des parcours des personnes,
- **le niveau départemental** : CDIAE dynamisé où associer l'ensemble des acteurs pour reconstituer une cohérence de la commande publique, analyser des résultats obtenus et orientations départementales,
- **le niveau régional** : capitalisation d'expériences, échanges de bonnes pratiques, mobilisation de ressources nécessaires à l'ensemble des SIAE du territoire, financements européens ou régionaux.